

# Examen annuel des engagements en matière de service pour 2024

Chaque année, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) procède à un examen officiel<sup>1</sup> de ses [engagements en matière de service](#), ce qui implique une évaluation complète de toutes ses normes de service et de tous ses échéanciers. Ce document présente les modifications relatives aux normes de service et les décisions prises à la suite de l'[examen annuel de 2023](#) de la CVMO et de l'[examen semestriel](#) de certaines normes d'inscription.

L'examen annuel prend en compte un certain nombre de facteurs. Voici le facteur à l'origine des modifications et des décisions de cette année : notre adaptivité à l'évolution des conditions du marché et la charge de travail permanente relative aux opérations réglementaires, aux projets et aux priorités organisationnelles.

## Résumé des modifications

Les tableaux ci-dessous **mettent en évidence les modifications** effectuées à la suite de l'examen annuel de la CVMO. Toutes les modifications des normes de service s'appliqueront à nos relations avec vous à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### Modifications apportées au prospectus : Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours

Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus *après* que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif :

Description	Norme de service
Prospectus ordinaire ou simplifié	<b>3.7</b> Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les <b>5 3</b> jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <b>85 80</b> % de tous les dépôts reçus).
Prospectus abrégé ou préalable de base	<b>3.8</b> Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les <b>5 2</b> jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <b>85 80</b> % de tous les dépôts reçus).

### Documents d'inscription : Demandes de nouvelles entreprises

Description	Norme de service
Notre réponse à votre demande	<b>6.2</b> Nous fournirons nos commentaires initiaux sur votre demande d'inscription d'entreprise dans les <b>45 30</b> jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).

<sup>1</sup> Alors que le processus d'examen annuel offre une occasion formelle de réfléchir aux normes de service de la CVMO, celle-ci reste souple et réactive aux changements tout au long de l'année, et peut effectuer des modifications au besoin.

## Remarque concernant les normes de service d'inscription

Au cours de la dernière année, la CVMO a mis en œuvre plusieurs mesures internes pour faire face à l'augmentation du volume d'inscriptions et continuera à chercher d'autres moyens de gérer le grand nombre de demandes, y compris l'augmentation de nouvelles demandes complexes. Par conséquent, les normes de service énumérées ci-dessous continueront à suivre des échéanciers prolongés pour le reste de l'exercice financier 2024 (jusqu'au 31 mars 2025) et seront réévaluées lors du prochain examen annuel des engagements en matière de service.

- 6.3 *Inscriptions de nouvelles entreprises : Rendre une décision*
- 6.4 *Traitement des demandes d'inscription des représentants : Rendre une décision*
- 6.5 *Documents d'inscription des représentants-conseils, des représentants-conseils adjoints et des responsables de la conformité : Rendre une décision*

Pour toutes les normes de service, y compris celles dont l'échéancier est prolongé, la CVMO s'efforcera d'atteindre ou de dépasser les objectifs dans la mesure du possible. La liste complète des normes de service se trouve sur la page Web intitulée [engagement de la CVMO en matière de service](#).